

## Documents à fournir pour les demandes de permis

Envoyer-nous les documents suivants à : [ae.croizard@gmail.com](mailto:ae.croizard@gmail.com) afin que l'auto-école Croizard effectue les démarches administratives pour la demande de permis :

(S'il n'est possible de scanner les documents, vous pouvez les apporter à l'agence la plus proche de votre domicile directement)

- **Scan des photos d'identités type permis de conduire** : avec code « e-photo »

*ATTENTION, la photo doit impérativement être différente de la carte d'identité !*

- **Scan du recto verso de la carte d'identité du candidat**

*ATTENTION, les bords de la carte d'identité ne doivent pas être coupés sinon le dossier sera refusé*

- **Scan du permis de conduire** : Seulement demandé pour les personnes titulaires du BSR ou pour une demande permis moto, remorque.

*ATTENTION, les bords du permis ne doivent pas être coupés sinon le dossier sera refusé*

- **Scan de la « journée d'appel à la défense »** : Seulement demandé pour les jeunes entre 17 à 25 ans. (La convocation à la JDC n'est pas acceptée pour le dossier !!)
- **Scan de l'attestation de recensement** : Seulement demandé pour les jeunes entre 16 et 17 ans.
- **Scan de l'ASSR 1** : Seulement demandé pour les BSR (permis AM)
- **Scan d'un justificatif de domicile** : Le dernier Impôt reçu, ou une facture de moins de 6 mois, tel que : ORANGE, FREE, SFR, EDF, EAU...

Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut également :

- **Scan de la carte d'identité recto verso du représentant légal** : La personne doit être la même que sur le justificatif de domicile.
- **Scan d'une attestation de domicile datée et signée par le représentant légal.**

